CHU AMIENS PICARDIE

DELEGATION DE SIGNATURE

GHT Somme Littoral Sud – Fonction Achat

Amiens, le 18 mars 2021

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L. 6132-3, L. 6143-7, R. 6143-38 et R. 6143-33 à 35 ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret no88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition ;

Vu le décret no 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'instruction interministérielle no DGOS/GHT/DGFIP/20171153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;

Vu la convention constitutive du GHT Somme Littoral Sud du 29 juin 2016 et ses avenants ;

Vu la convention de mise à disposition en date du 29 décembre 2020 de Madame Aline DANSETTE en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier d'Albert;

Vu l'arrêté du 19 février 2021 du Centre National de Gestion de mise à disposition de Madame Aline DANSETTE, Directrice Adjointe au Centre Hospitalier d'Albert, au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, à compter du 1er janvier 2021, afin d'exercer la fonction de référent achat établissement du GHT Somme Littoral Sud à hauteur de 5% de sa quotité de travail,

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Aline DANSETTE en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier d'Albert à l'effet de signer en lieu et place de Madame Danielle PORTAL Directrice Générale du CHU Amiens Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud, les actes suivants :

- Les marchés de fournitures, services et travaux répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier d'Albert dont le montant ne dépasse pas le seuil de 25 000 € par catégorie homogène dans la limite de 25 000 € pour le GHT Somme Littoral Sud avec prise en compte de la computation des seuils au niveau GHT Somme Littoral Sud, en l'absence d'un marché GHT Somme Littoral Sud ou d'un acte juridique couvrant l'établissement concerné.

- Les marchés subséquents de fournitures, services et travaux issus des accords-cadres conclus par l'établissement support du GHT Somme Littoral Sud, dont les montants ne dépassent pas 25 000 € H.T. pour répondre aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier d'Albert ;

- Les marchés publics de fournitures, services et travaux négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier d'Albert, lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles et extérieures ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées (cf. art. 30 11o du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

- Les marchés publics de fournitures, services et travaux, de services d'achat centralisés à conclure auprès d'une centrale d'achat agissant en tant que grossiste au sens du 1o du 1 de l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et répondant spécifiquement aux besoins du Centre Hospitalier d'Albert conformément à la stratégie définie par la fonction achat mutualisée ;

Article 2

Les signatures des agents visés par la présente décision sont annexées à cette décision. Elles devront être précédées de la mention :

<< Pour la Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud et par délégation, L'établissement Partie, Le Centre Hospitalier d'Albert ».

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France- Préfecture de la Somme. Cette délégation est convenue jusqu'au 31 décembre 2023 sous réserve de retrait ou modification anticipée à la demande de la Direction générale de l'établissement support du GHT Somme Littoral Sud.

La délégation de signature sera communiquée au conseil de surveillance de l'établissement support et transmise sans délai aux comptables des établissements.

La Directrice Adjointe
du Centre Hospitalier d'Albert

CENTRES HOSPITALIERS
La Directrice Adjointe
Aline DANSETTE
ALBERT - CORBIE

Aline DANSETTE

La Directrice Générale du CHU Amiens Picardie,
établissement support du GHT Somme Littoral Sud

DEPARTEMENT DE LA SOMME
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
AMIENS

Danielle PORTAL